

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 octobre 2022

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UN LIEU DE
VIE POUR LA JEUNESSE DU RURAL**

DE 2022-041

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 34
Absents : 9
- dont ayant donné pouvoir : 17
Votants : 51
-dont « pour » : 50
-dont « contre » : 0
- Abstentions : 1
- Non participations : 0

Le vendredi 14 octobre 2022 à 14h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli,
convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur
SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Lucie BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David CASAROMANI Marie Thérèse	CIATTONI Michel COSTA Jacques FERRARI Blaise FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GIUDICELLI Jean MORACCHINI Christian	NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean-Félix RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas	SARGENTINI François SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SOUSTRE Frédéric TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste VENTURINI Simon VESCOVALI Guy VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	---	---

Absents ayant donné pouvoir :

ALBERTINI -COLONNA Nicolette (Vesperini Clara) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) ANTONIOOTTI Serge (à Tafanelli Jean- Baptiste) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) COGNETTI TURCHINI Catherine (à Saliceti Nicolas) COGNETTI Vincent (à Bruschini Pierre) COSTA Lucien (à Acquaviva François) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint)	GUIDICELLI Mathieu (à Salviani Pierre Paul) LECA Jacques (à Albertini Lucie) MARIANI Mathieu (à Venturini Simon) NEGRONI Jérôme (à Olmeta Pierre)	PASQUALINI Gilles (à Costa Jacques) POLIDORI Michel (à Casanova David) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) TOMASINI Jacques André (à Nasica Pierre)
--	---	---	--

Absents :

BERNARDI François Albert FILIPPI Jean François GUIDICELLI Maria	LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix MARTINETTI Antoine	ORSINI François RENUCCI Jean	ROSSI Alexandre
---	--	---------------------------------	-----------------

SECRETARIE DE SEANCE : NICOLAS SALICETI

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 À 14H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Le Président expose au conseil Communautaire l'appel à projet de la Collectivité de Corse qui vise à soutenir les collectivités locales (communes, EPCI...) qui mettent en œuvre des actions ou projets à destination des jeunes âgés de 11 à 30 ans.

Il explique que la Communauté de Communes compte beaucoup de jeunes en recherche d'un projet professionnel et qui connaissent des problèmes de mobilité et d'accessibilité aux formations leur garantissant un avenir professionnel serein.

Le site de Prumitei à Francardo permet à l'ensemble de notre microrégion une bonne accessibilité.

Il présente le projet de création d'un espace dédié aux jeunes tels qu'un point d'Information Jeunesse, un point Accueil Écoute Jeunes, une maison de jeunes multi-sites ou encore un bar jeunes citoyens.

Le Président propose de solliciter l'aide de la collectivité de Corse dans le cadre des aides en faveur de la jeunesse en adoptant le plan de financement ci-dessous :

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221014-2022-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Affichage : 18/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N 2022-041

Plan de financement	MONTANT DE L'OPERATION : 60 000 € H.T.
CdC (aides en faveur de la jeunesse) 80%	48 000 €
CCPP 20 %	12 000 €

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire d'en délibérer.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Par 50 voix Pour

0 Contre

1 Abstention

0 Non participation

- d'adopter le plan de financement ci-dessus quant au projet présenté ci-dessus,
- de solliciter la participation financière de la CdC,
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à cette demande de subvention,
- d'inscrire au budget général les crédits nécessaires à l'opération.

Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 14 octobre 2022
Le Président François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221014-2022-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Affichage : 18/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N 2022-041